


COMPTE RENDU				
Projet	Etude préalable à la mise en place d'une redevance incitative			
Maître d'Ouvrage	Communauté de Communes du Pays d'Etain			
Présents	Conseil Communautaire	Date : 30/05/13	Etabli par : F. SCHVARTZ	
		Nb pages : 2	n° ordre : 2	 <small>Bureau d'Etudes pour l'Analyse et l'Aménagement de l'Environnement</small>
Description				
<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation de la phase 2 : Etude des scénarii possibles <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude des scénarii, ▪ Impacts des différents scénarii, ▪ Comparaison motivée des scénarii, ▪ Planning de mise en place, ▪ Position de la collectivité. 				
Remarques				
<ul style="list-style-type: none"> - Débats sur la présentation <ul style="list-style-type: none"> ○ Nombre de bacs 750 l pour non-ménages surévalué ○ Interrogation sur le prix trop élevé de la maintenance du parc de bacs par un prestataire : possibilité de s'occuper en régie de cette prestation pour économie ○ Logiciel de gestion/facturation : possibilité d'évolutivité en interne du logiciel actuel pour économie ○ Gain possible sur les marchés d'une part en modifiant l'unité du marché de collecte sélective (proposer €/hab en lieu et place de €/t) et d'autre part en diminuant la fréquence de collecte des OMr (en centre bourg d'Etain) et de la collecte sélective sur les communes hors Etain ○ Interrogation sur l'aide forfaitaire de 6,60 €/hab à la mise en place de l'ADEME : aide valable uniquement une fois ○ Scénario 0 : sans augmentation ou baisse de tonnages ○ Augmentation des coûts liée à la hausse de la TGAP, de la TVA et de la révision des prix dans le cadre de prestation 				

- Quels sont les intérêts à passer à la redevance incitative car financièrement il n'y a pas de fortes économies ? Impacts environnementaux essentiellement (baisse du tonnage global des déchets, augmentation de la valorisation, meilleure utilisation des services proposés par la collectivité,...)
 - Interrogation sur le groupement de commande : les autres collectivités passent-elles également en redevance incitative ? comment tirer les prix vers le bas s'il n'y a pas les mêmes systèmes partout ?
 - La grille tarifaire déterminée en phase 3 sera re-simulée sur la base des prix d'une part du marché d'acquisition et d'autre part du marché du groupement de commande
- Validation pour étude en phase 3 :
- facturation à la levée associant une règle de dotation de bac en fonction de la composition du foyer,
 - règle de dotation des bacs : 120 l (1-2 personnes), 180 l (> 2 personnes) et 750 l pour non-ménages spécifiques,
 - répartition part fixe – part variable : 60/40 et 70/30
 - prise en compte de la fréquence de collecte des OMr
 - prise en compte de la collecte sélective dans le cadre d'un nouveau marché
- Validation à effectuer par la collectivité en phase 3 :
- répartition de la part fixe - part variable,
 - fréquence de collecte des OMr et de la collecte sélective : possibilité si non prise de décision de mettre en place des options ou variantes dans le futur marché pour identifier les prix des différentes prestations
 - validation de la tranche conditionnelle de l'étude pour l'assistance à la passation des marchés inhérents à la mise en place de la redevance incitative (acquisition de bacs, distribution des bacs, logiciel ?,...),

Planning :

- Prochaine réunion : présentation de l'étape 3 ("Etude détaillée du dispositif retenu") en Conseil Communautaire au Centre Culturel – date à définir première semaine de juillet (S27)